

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date d'émission: 2025-02-05 Date de révision: 2025-02-05 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : 1K Plastic Adhesion Promoter
Code du produit : 3680227 / REZ1285
Vaporisateur : Aérosol

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Finition d'automobile
Utilisation recommandée : Utilisation par les consommateurs et l'industrie

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant

Peter Kwasny GmbH
96 Heibronner Str.
Gundelsheim, 74831
Germany
T 49(0) 6269-95-20

Distributeur

Peter Kwasny, Inc.
12222 Merit Drive, #130
Dallas, TX 75251
USA
T 1-844-426-6330

Distributeur

Peter Kwasny Spraypaint Canada Inc
40 University Avenue, Suite 904
Toronto, ON, M5J 1T1
Canada
T +1 844-426-6330

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Amérique du nord
INFOTRAC International +1 (352) 323-5000 24 hr

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Aérosol, Catégorie 1
Toxicité aiguë (par inhalation:poussière,brouillard), Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Cancérogénicité, Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 2
Danger par aspiration, Catégorie 1
Asphyxiant simple

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)

: Danger

Mentions de danger (GHS)

: Aérosol extrêmement inflammable
Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Provoque une irritation cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée
Nocif par inhalation
Peut provoquer somnolence ou vertiges
Susceptible de provoquer le cancer
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide

: Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Gants de protection obligatoires
En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
NE PAS faire vomir.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 122 °F (50 °C).
Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.

2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Oxyde de diméthyle	Oxyde de diméthyle Éther diméthyle / Éther méthyle / diméthyl éther	n° CAS: 115-10-6	30 – 60
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène, isomères mixtes, purs Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène	n° CAS: 1330-20-7	15 – 40
Ethylbenzène	Ethylbenzène Benzene, ethyl- / Phenylethane / ETHYLBENZENE	n° CAS: 100-41-4	5 – 10
Glycidyl 4-tert-butylphényl éther	Glycidyl 4-tert-butylphényl éther p-tert-Butylphenyl 1-(2,3- epoxy)propyl ether / Oxirane, [[4- (1,1-dimethylethyl)phenoxy]methyl]- / Oxirane, 2-[[4-(1,1- dimethylethyl)phenoxy]methyl]- / Ether, 4-tert-butylphenyl glycidyl / Propane, 1-(p-tert-butylphenoxy)- 2,3-epoxy- / p-tert-Butylphenyl glycidyl ether / 4-tert-Butylphenyl glycidyl ether	n° CAS: 3101-60-8	0 – 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.
Danger d'explosion	: La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des contenants clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone. Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
-------------------	---

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Garder sous clef. Protéger les contenants de tout dommage physique.
- Utilisations finales spécifiques : Pas disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde de diméthyle (115-10-6)

USA - AIHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

WEEL TWA	1000 ppm
----------	----------

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift (technical or commercial grade)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylenes (o-, m-, p-isomers)
OSHA PEL TWA	435 mg/m ³
OSHA PEL TWA	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	0,15 g/g créatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl benzene
OSHA PEL TWA	435 mg/m ³
OSHA PEL TWA	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	800 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	435 mg/m ³
NIOSH REL (TWA)	100 ppm
NIOSH REL (STEL)	545 mg/m ³
NIOSH REL (STEL)	125 ppm
Glycidyl 4-tert-butylphenyl ether (3101-60-8)	

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement. Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Protection oculaire:
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Gray
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: < -18 °C (< 0°F)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0.785 g/cm3
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Indications complémentaires	: Projection de flamme : >75 - <100 cm (>29.5 pouces - <39.4 pouces) Retour de flamme : Possible
Groupe de gaz	: Gaz liquéfié

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforeur. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants forts. Acides. Alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Inhalation:poussières,brouillard: Nocif par inhalation.

1K Plastic Adhesion Promoter REZ1285

ATE US (poussières, brouillard)	3,9 mg/l/4h
---------------------------------	-------------

Oxyde de diméthyle (115-10-6)

CL50 inhalation rat	164000 ppm/4h
---------------------	---------------

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

DL50 orale rat	3500 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	27,57 mg/l/4h

Ethylbenzène (100-41-4)

DL50 orale rat	3500 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h

Glycidyl 4-tert-butylphenyl ether (3101-60-8)

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
------------------	---------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Ethylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)

Ethylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Glycidyl 4-tert-butylphenyl ether (3101-60-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

1K Plastic Adhesion Promoter REZ1285	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	785000 mm ² /s
Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Ethylbenzène (100-41-4)	
Viscosité, cinématique	0,6 mm ² /s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm ² /s)' Remarks on result: 'other:'

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Glycidyl 4-tert-butylphenyl ether (3101-60-8)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 4,1 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	> 4,4 g/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	154,917 mg/l Test organisms (species): other:green algae

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'

Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [1]	11 – 18 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	1,8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static] Source: EPA)
CE50 72h - Algues [1]	4,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 72h - Algues [2]	2,6 – 11,3 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CE50 96h - Algues [1]	> 438 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	1,7 – 7,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l
Glycidyl 4-tert-butylphenyl ether (3101-60-8)	
CL50 - Poisson [1]	7,5 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	≈ 67,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	≈ 9 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

1K Plastic Adhesion Promoter REZ1285	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Ethylbenzène (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Glycidyl 4-tert-butylphenyl ether (3101-60-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1K Plastic Adhesion Promoter REZ1285	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,18
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15
Ethylbenzène (100-41-4)	
FBC - Poissons [1]	(15 dimensionless)

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Ethylbenzène (100-41-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6 (at 20 °C (at pH 7.84))
Glycidyl 4-tert-butylphenyl ether (3101-60-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,59 (at 20 °C (at pH 7))

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluorés	: Non
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/réceptier dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Réceptier sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	: UN1950
N° ONU (TDG)	: UN1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Aerosols
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: 2.1
Étiquettes de danger (DOT)	: 2.1



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: 2.1
Étiquettes de danger (TMD)	: 2.1



1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN1950
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat ,87 - Rangement « séparé » de la classe 1 (explosifs), sauf la division 14.
,126 - Séparation identique à celle de la classe 9, matières dangereuses diverses.

TMD

N° ONU (TDG) : UN1950
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants),107 - (1) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qui sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL.
(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L
Quantités exemptées (TDG) : E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 126

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

1K Plastic Adhesion Promoter

Fiche de Données de Sécurité


Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à Ethylbenzène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2025-02-05
Date d'émission : 2025-02-05
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.